

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise le 16 janvier 2024 à 20h00, en la salle du Conseil municipal, située au 80, route de la Station à Sainte-Louise et à laquelle sont présents :

Siège #1 - René Castonguay

Siège #3 - Pierre Lizotte

Siège #4 - Marc-André Dufour

Siège #5 - Denis Boies

Siège #6 - Alain Bois

#### Est absent:

Siège #2 - Arnaud Caron-Daneault

**Tous formants quorum** sous la présidence de M. Normand Dubé, maire. Est aussi présente, Mme Margot Rossignol à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, M. Normand Dubé, maire, déclare la séance ouverte.

#### 2024-01-01 2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023
  - 3.2 SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023
  - 3.3 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023
- 4 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES
  - 4.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU 20 AU 31 DÉCEMBRE 2023
- 5 PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 MRC
  - 6.1 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES MAIRES
- 7 COMITÉS
  - 7.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ D'AUDIT
  - 7.2 COMPTE RENDU ORH
- 8 AFFAIRES COURANTES
  - 8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2024 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024
  - 8.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2024 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES
  - 8.3 NORDIKEAU OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS SQEEP 2023
  - 8.4 PROJETS STRUCTURANTS SIGNATURE
- 9 VARIA
  - 9.1 SUIVI DES HEURES EMPLOYÉS
  - 9.2 SIGNATURE DU BAIL DE LA FABRIQUE
- 10 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 LEVÉE DE LA SÉANCE

## 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

## 2024-01-02 <u>3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023</u>

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par le *Code municipal du Québec*, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 décembre 2023, en ont pris connaissance et ainsi dispensent

d'en faire lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'adopter ledit procès-verbal, tel qu'il apparait au Registre des procès-verbaux de la Municipalité.

#### 2024-01-03 <u>3.2 - SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023</u>

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par le *Code municipal du Québec*, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 décembre 2023, en ont pris connaissance et ainsi dispensent d'en faire lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'adopter ledit procès-verbal, tel qu'il apparait au Registre des procès-verbaux de la Municipalité.

## 2024-01-04 <u>3.3 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023</u>

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par le *Code municipal du Québec*, reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 19 décembre 2023, en ont pris connaissance et ainsi dispensent d'en faire lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Denis Boies et unanimement résolu d'adopter ledit procès-verbal, tel qu'il apparait au Registre des procès-verbaux de la Municipalité.

## 4. PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

## 2024-01-05 4.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU 20 AU 31 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'approuver, telle que déposée, la liste des comptes payés au cours du mois de décembre 2023 ainsi que la liste des comptes à payer pour la période du 20 au 31 décembre 2023, pour les montants suivants, savoir :

Comptes payés au cours du mois de décembre 2023 : 80 090.16\$

Comptes à payer pour le mois de janvier 2024 : 20 980.43\$

(période 20-31 décembre 2023)

Total des salaires pour le mois de décembre 2023 : 14 340.83\$

GRAND TOTAL : 115 411.42\$

Les listes de dépenses mensuelles et incompressibles sont disponibles, sur demande, au bureau municipal.

Les comptes payés et les salaires versés au cours des mois de novembre et décembre 2023 et ceux à payer pour les mois de décembre 2023 et janvier 2024 ont été vérifiés par le Comité d'audit.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer les dépenses apparaissant à la liste des comptes à payer et à celle des déboursés pour le mois de décembre 2023.

<u>(signé) Margot Rossignol</u>

Margot Rossignol

Directrice générale et greffière-trésorière

## 5. PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

#### 6. MRC

6.1 - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES MAIRES

M. Normand Dubé informe les membres du Conseil qu'un poste de directrice générale adjointe a été créé et que Mme Andréanne Collard Simard occupe le poste.

Il mentionne aussi que le certificat de conformité pour le RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2023 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS a été délivré lors de cette réunion.

## 7. COMITÉS

#### 7.1 - COMPTE RENDU DU COMITÉ D'AUDIT

M. Denis Boies déclare avoir vérifié l'ensemble des transactions effectuées au cours des mois de novembre et décembre 2023 avec M. Alain Bois, le 15 janvier 2024, et que les comptes présentés reflètent la réalité.

#### 7.2 - COMPTE RENDU ORH

M. Alain Bois informe que lors de la dernière rencontre de l'office régional de l'habitation la possibilité de la fusion des organismes de Kamouraska et L'Islet semble de plus en plus se dessiner.

#### **8. AFFAIRES COURANTES**

#### 2024-01-06

## 8.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2024 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 19 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT** que le Règlement a été déposé à la séance du 19 décembre 2023.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Bois et unanimement résolu d'adopter le *RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2024 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024*.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

## 2024-01-07

# 8.2 - AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2024 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Je, soussigné, Marc-André Dufour, conseiller, donne avis de motion et présentation du projet avec dispense de lecture du RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2024 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES, ayant pour objet la mise à jour réglementaire en matière de sécurité incendie de la MRC de L'Islet.

Une copie a été remise aux membres du conseil et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture.

## 2024-01-08

## 8.3 - NORDIKEAU - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - SQEEP 2023

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels pour l'accompagnement de la réalisation du bilan SQEEP 2023 de la société Nordikeau.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'accepter ladite offre.

#### 2024-01-09

#### 8.4 - PROJETS STRUCTURANTS SIGNATURE

**CONSIDÉRANT** l'octroi d'une aide financière de trente-cinq mille (35 000.00\$), représentant 42% du coût du projet de création d'une terrasse intergénérationnelle de la MRC de L'Islet et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**CONSIDÉRANT** la réception d'un protocole d'entente qui précise les conditions reliées à cette aide financière.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Bois et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, Margot Rossignol, à signer ledit protocole et le retourner à la MRC de L'Islet.

#### 9 - VARIA

## 9.1 - SUIVI DES HEURES EMPLOYÉS

Le tableau de suivi des heures des employés de voirie est déposé et chaque membre du Conseil en prend connaissance.

## 9.2 - SIGNATURE DU BAIL DE LA FABRIQUE

Le bail signé est soumis aux membres du Conseil.

## 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Normand Dubé, Maire

M. Jean-Marc Harton s'interroge sur l'appartenance du ponceau situé à l'intersection du chemin de fer.

Guillaume Bouchard, ingénieur a été mandaté par la Municipalité pour les plans et devis de ces travaux et doit s'assurer qu'il est bien de compétence municipale avant tout autre chose.

## 2024-01-10 <u>11 - LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h35.

(signé) Margot Rossignol Margot Rossignol Directrice générale et greffière-trésorière
tteste que la signature du présent par moi de toutes les résolutions 2) du <i>Code municipal du Québec</i> .